

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
200^e année
28 mars 2024
n° 12 / 8033^e
pages 593 à 632



CHRONIQUE / Droit et liberté fondamentaux

L'impartialité du juge

> *Georges Bolard*

605

ÉDITORIAL

593 Et s'il n'y avait pas de gouvernail ?, *Jean-Pascal Chazal*

ACTUALITÉS

- 596 Abus de position dominante (préjudice) : détermination de l'entité responsable
- 597 Crédit à la consommation (TAEG) : prise en compte des services accessoires
- 598 Agent commercial (indépendant) : condition du cumul d'activités
- 598 Servitude (de passage) : portée d'une tolérance de passage
- 599 Preuve (acte non daté) : preuve par tout moyen entre les parties
- 599 Responsabilité civile (faute d'imprudence) : relations sexuelles non protégées
- 601 Étranger (rétention administrative) : assistance d'un interprète

POINT DE VUE

603 Contrôle coercitif : l'avènement d'une notion juridique française,
Andreea Gruev-Vintila et Benjamin Moron-Puech

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 609 **Chronique** : Étude empirique sur les cassations sans renvoi devant les chambres civiles de la Cour de cassation, *Marianne Cottin*
- 613 **Panorama** : Procédure civile, *Natalie Fricero*
- 622 **Notes** : Prescription de l'action en nullité pour insanité engagée par un héritier-tuteur contre des actes à titre onéreux, *note sous Civ. 1^{re}, 13 déc. 2023, Gilles Raoul-Cormeil*
- 628 Les enseignements de la dette commune sur le droit de gage général des créanciers, *note sous Civ. 1^{re}, 31 janv. 2024, Patrick Bouathong*

ENTRETIEN

632 Benoît Auroy – Une rétention de sûreté pour les terroristes ?

Lefebvre Dalloz

DA|LOZ



Version numérique incluse*



322412



Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 07 86 62 03 57
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
KETTY DE FALCO

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KRAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUTBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 064,90 € TTC

Étranger : 1 109 € HT

Prix au numéro : 46 € HT

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mars 2024

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Jean-Pascal Chazal

593

Et s'il n'y avait pas de gouvernail ?



ACTUALITÉS

596

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Abus de position dominante (préjudice) :
détermination de l'entité responsable,
Com. 20 mars 2024

Consommation

Crédit à la consommation (TAEG) :
prise en compte des services accessoires,
CJUE 21 mars 2024

Contrat d'affaires

Transport aérien (indemnisation) :
modalités de remboursement des billets,
CJUE 21 mars 2024

Fonds de commerce et commerçants

Agent commercial (indépendant) :
condition du cumul d'activités,
Com. 20 mars 2024

Bail commercial (compétence juridictionnelle) :

baillleur personne publique,
Civ. 3^e, 14 mars 2024

598

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Servitude (de passage) :
portée d'une tolérance de passage,
Civ. 3^e, 14 mars 2024

Contrat-Responsabilité-Assurance

Preuve (acte non daté) :
preuve par tout moyen entre les parties,
Com. 20 mars 2024

Responsabilité civile (faute d'imprudence) :

relations sexuelles non protégées,
Civ. 2^e, 14 mars 2024

Assurance (faute dolosive) :

surveillance des fauves d'un cirque,
Civ. 2^e, 14 mars 2024

600

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Construction (prêt à taux zéro) :
maintien en cas de location du logement,
Civ. 3^e, 14 mars 2024

600

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Peine (suivi socio-judiciaire) :
défaut de délivrance des avertissements,
Crim. 20 mars 2024

601

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étranger (rétention administrative) :
assistance d'un interprète,
Civ. 1^{re}, 20 mars 2024

601

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Comité social et économique :
désignation d'un représentant syndical,
Soc. 20 mars 2024

601

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Arbitrage (sentence) : irrecevabilité du moyen
d'annulation, *Civ. 1^{re}, avis, 20 mars 2024*

Compétence européenne (transport
international) : accord d'élection de for,
CJUE 21 mars 2024



POINT DE VUE

603

Contrôle coercitif :
l'avènement d'une notion juridique française
par Andreea Gruev-Vintila et Benjamin Moron-Puech



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

605

L'impartialité du juge
par Georges Bolard

609

Étude empirique sur les cassations sans renvoi
devant les chambres civiles de la Cour de cassation
par Marianne Cottin

PANORAMA

613

Procédure civile
février 2023 – février 2024
par Natalie Fricero

NOTES

622

Prescription de l'action en nullité pour insanité engagée
par un héritier-tuteur contre des actes à titre onéreux,
note sous Civ. 1^{re}, 13 déc. 2023
par Gilles Raoul-Cormeil

628

Les enseignements de la dette commune
sur le droit de gage général des créanciers,
note sous Civ. 1^{re}, 31 janv. 2024
par Patrick Bouathong



ENTRETIEN

632

Benoît Auroy –
Une rétention de sûreté pour les terroristes ?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr